



Vétusté des ouvertures

Par Hgarrigues

Bonjour, je suis locataire d'une maison d'habitation dont l'isolation est problématique : nombreuses fuites d'air au niveau des portes fenêtres (fuites confirmées) et présence d'une très ancienne porte d'entrée qui n'assure aucune isolation avec l'extérieur : 60 % de vitrage simple et aucun bourrelet d'isolation.

Devant le refus de ma bailleuse d'intervenir, puis-je demander - à mes frais - un nouveau diagnostic énergétique. Le diagnostic qui s'applique à cette location arrivant à son terme des 10 ans?

Merci.